Métropole Aix-
Marseille-Provence

Territoire
du Pays d'Aix

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX
SEANCE DU 8 AVRIL 2021
PRESIDENCE DE MONSIEUR ROGER PELLENC

2021_CT2_150

OBJET : Développement économique et emploi - Agriculture - Attribution de subventions aux associations à caractère agricole - Approbation de conventions

Le 8 Avril 2021, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Complexe sportif Raymond Martin à Cabriès, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 2 Avril 2021, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : AMAR Daniel – AMIEL Michel – BARRET Guy – BIANCO Kayané – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – BRAMOULLÉ Gérard – BURLE Christian – CESARI Martine – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FERNANDEZ Stéphanie – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOMEZ André – GOURNES Jean-Pascal – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – MALLIÉ Richard – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – PENA Marc – RAMOND Bernard – ROVARINO Isabelle – RUIZ Michel – SERRUS Jean-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – VENTRON Amapola – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIÉ Richard – BENKACI Moussa donne pouvoir à TAULAN Francis – BOULAN Michel donne pouvoir à BARRET Guy – CHARRIN Philippe donne pouvoir à BARRET Guy – CONTÉ Marie-Ange donne pouvoir à PELLENC Roger – DAGORNE Robert donne pouvoir à BURLE Christian – DESVIGNES Vincent donne pouvoir à LANGUILLE Vincent – FILIPPI Claude donne pouvoir à MARTIN Régis – GARCIN Eric donne pouvoir à CRISTIANI Georges – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à TAULAN Francis – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à PELLENC Roger – PETEL Anne-Laurence donne pouvoir à KLEIN Philippe – SANNA Valérie donne pouvoir à GRANIER Hervé – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à MARTIN Régis – VINCENT Jean-Louis donne pouvoir à DI CARO Sylvaine

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : CANAL Jean-Louis – PAOLI Stéphane – POUSSARDIN Fabrice

Secrétaire de séance : BIANCO Kayané

Monsieur Bernard RAMOND donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210408-2021_CT2_150-DE
Date de télétransmission : 22/04/2021
Date de réception préfecture : 22/04/2021

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Développement économique et emploi
Agriculture

■ **Séance du 8 Avril 2021**

05_4_03

■ Attribution de subventions aux associations à caractère agricole – Approbation de conventions d'objectifs

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le Territoire du Pays d'Aix a mis en place une politique d'aide aux associations à caractère agricole dans le but de participer au développement de l'agriculture sur son territoire, de promouvoir, faire découvrir et sauvegarder les produits du terroir.

Composante forte de l'économie locale, vecteur d'attractivité territoriale, l'agriculture locale constitue un potentiel important d'approvisionnement alimentaire, de création d'emplois et de rayonnement du territoire.

Il convient également de rappeler que la Charte agricole du Pays d'Aix, dans son volet économique, fixe les trois objectifs suivants :

- Faire connaître et reconnaître l'agriculture
- Promouvoir l'agriculture
- Améliorer la commercialisation des produits

Pour l'année 2021, il est proposé de poursuivre le soutien aux associations à caractère agricole qui mènent, à l'échelle du Territoire du Pays d'Aix, des actions pertinentes en cohérence avec sa politique de développement agricole et de création d'emplois.

Le présent rapport a pour objet l'attribution de subventions d'un montant total de **107 000 €** aux associations suivantes :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210408-2021_CT2_150-DE
Date de télétransmission : 22/04/2021
Date de réception préfecture : 22/04/2021

n°GU	Association	Action subventionnée	Objet de l'action	Budget prév action	Subv sollicitée	Subv proposée	Conv oui / non
2021_051	ARGENA - ASSOCIATION RÉGIONALE POUR LA GESTION DES ESPACES NATURELS AROMATIQUES	Améliorer la qualité des sols agricoles à l'échelle du bassin versant de l'Arc	Restaurer et améliorer la fertilité des sols, diminuer les intrants chimiques, assurer une meilleure efficience des quantités apportées	7 000 €	5 600 €	5 600 €	NON
2021_084	ACOPA - COMPAGNONS DE L'OLIVIER DU PAYS D'AIX	Actions oléicoles de promotion de l'olivier et de l'huile d'olive du pays d'Aix	Sauvegarder et pérenniser les oliviers des non professionnels en vue d'entretenir leurs oliveraies, promouvoir l'AOP du Pays d'Aix	21 400 €	3 000 €	2 700 €	NON
2021_001	FVV13 - COMITÉ DÉPARTEMENTAL D'ORGANISATION DE LA FÊTE DE LA VIGNE ET DU VIN	27ème Fête de la vigne et du vin dans les caves des Bouches-du-Rhône	Organiser et coordonner la fête de la vigne et du vin, découverte et dégustation des vins du terroir, animation autour du patrimoine culturel de la filière viticole 13	26 850 €	2 500 €	1 800 €	NON
2021_782	MAISON DE LA TRANSHUMANCE	« La Routo », sur les pas de la transhumance	Mise en œuvre et animation d'un itinéraire transfrontalier de valorisation des métiers, des produits et du patrimoine de la transhumance – Lancement du GR69	16 000 €	5 000 €	1 000 €	NON
2021_759	ASSOCIATION DES PRODUCTEURS DE LA POMME DE TERRE DE PERTUIS	Promotion de la marque « Pomme de terre de Pertuis »	Participer à différentes manifestations / foires destinées à promouvoir, communiquer et faire découvrir la marque	4 700 €	2 500 €	2 500 €	NON
2021_637	SYNDICAT AOC HUILE D'OLIVE D'AIX-EN-PROVENCE	Fête de l'Huile d'Olive AOP d'Aix-en-Provence en décembre 2021, à Aix-en-Provence	Promouvoir et faire connaître la typicité de l'AOP Huile d'Olive d'Aix-en-Provence ; célébrer l'huile nouvelle 2021, favoriser le contact direct avec les producteurs	16 500 €	5 000 €	4 000 €	NON
2021_739	FÉDÉRATION DES FOYERS RURAUX	Production de maraîchage sur le site de Croq'jardin et table d'Hôte jardinière	Favoriser le lien entre agriculture locale, éducation pour tous à la biodiversité et à une alimentation saine et durable, autour de 3 espaces thématiques : le jardin pédagogique et solidaire de biodiversité cultivé, l'espace test en maraîchage biologique, la table d'Hôte jardinière	26 959 €	7 000 €	7 000 €	NON
2021_749	LES VIGNERONS DE LA SAINTE VICTOIRE	Diverses manifestations de promotion	Organiser diverses manifestation et participer à des événements tout au long de l'année pour promouvoir la dénomination de terroir « Côtes de Provence Sainte-Victoire »	11 590 €	7 698 €	6 400 €	OUI

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210408-2021_CT2_150-DE
Date de télétransmission : 22/04/2021
Date de réception préfecture : 22/04/2021

2021_750	**LES VIGNERONS DE LA SAINTE VICTOIRE**	Organisation de la présentation du Millésime « Côtes de Provence Sainte-Victoire »	Promouvoir la dénomination de terroir « Côtes de Provence Sainte-Victoire » et faire découvrir les vins aux restaurateurs, cavistes, journalistes, ainsi qu'aux principaux acteurs du tissu économique régional	44 999 €	15 903 €	13 300 €	OUI
2021_751	**LES VIGNERONS DE LA SAINTE VICTOIRE**	Organisation du rallye découverte des vins de la Sainte Victoire	Faire découvrir et promouvoir les caves/domaines et les vins de la dénomination de terroir « Côtes de Provence Sainte-Victoire » reconnue en 2005	40 576 €	11 311 €	9 300 €	OUI
2021_753	**LES VIGNERONS DE LA SAINTE VICTOIRE**	Fonctionnement de l'association / outils de promotion, de communication et actions techniques	Promouvoir la dénomination de terroir « Côtes de Provence Sainte-Victoire »en vue d'améliorer la qualité du vin dans le respect de l'environnement	35 641 €	19 602 €	12 400 €	OUI
2021_752	**LES VIGNERONS DE LA SAINTE VICTOIRE**	Organisation d'une journée technique	Organiser une journée technique destinée à traiter les thèmes d'actualité avec des intervenants spécialisés comme la CA 13 / accompagner techniquement les adhérents	5 127 €	1 519 €	1 000 €	OUI
2021_030	**SERVICE REMPLACEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE**	Remplacement des non-salariés agricoles absents pour mandat professionnel, formation, congés, plan handicap, maternité, etc...	Se rapprocher des structures porteuses de projets de développement agricole afin de leur proposer un partenariat, de s'associer à leurs actions d'accompagnement des non-salariés, en vue d'un remplacement	128 198 €	3 000 €	2 000 €	NON
2021_498	**ADEAR 13 ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI AGRICOLE ET RURAL**	Développement et promotion des circuits courts en Pays d'Aix	Développer les circuits courts au travers des marchés paysans sur les territoires des Pays d'Aix, Aubagne et Salon. Permettre au plus grand nombre de paysans répartis sur le territoire de vivre décemment de leur métier en produisant, sur une exploitation à taille humaine, une alimentation saine et de qualité	40 200 €	6 000 €	4 000 €	NON
2021_491	**ADEAR 13 ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI AGRICOLE ET RURAL**	Favoriser l'installation d'agriculteurs sur le Pays d'Aix	Poursuivre et développer l'accompagnement à l'installation. Créer des liens entre porteurs de projet et paysans producteurs	73 340 €	4 000 €	1 000 €	NON
2021_480	**JEUNES AGRICULTEURS DES BOUCHES-DU-RHÔNE**	Accompagnement post-installation des nouveaux agriculteurs	Accompagner les jeunes installés dans les démarches administratives, sécuriser leur projet, leur permettre de devenir autonome sur une exploitation durable. Éviter leur isolement en leur proposant d'intégrer des groupes de réflexion ou d'action	46 250 €	4 000 €	4 000 €	NON

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210408-2021_CT2_150-DE
Date de télétransmission : 22/04/2021
Date de réception préfecture : 22/04/2021

2021_020	**LES AMIS DU FESTIVAL DE LA GASTRONOMIE PROVENCALE**	Festival 2021 de la gastronomie provençale	Mettre la gastronomie provençale à la portée de 7000 festivaliers par le biais de restaurants éphémères animés par 8 chefs étoilés, des pâtissiers - démonstrations culinaires - promotion des vins du terroir	260 000 €	27 000 €	27 000 €	OUI
2021_748	**GROUPEMENT DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE (GDA) SUD LUBERON**	Programme de développement répondant aux attentes des agriculteurs	Expérimentations variétales en raisins de table et melons ; Etudes végétales et phytosanitaires ; accompagnement au développement de productions d'amandes et pistaches ; diffusion et vulgarisation auprès des agriculteurs partenaires ; organisation de formations auprès du monde agricole; animation et développement du milieu agricole.	149 585 €	2000 €	2000 €	NON
					TOTAL	**107 000 €**	

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole, il est précisé que :

- les subventions mentionnées inférieures ou égales à 5 000 € feront l'objet d'un seul versement, sitôt effectué le contrôle de légalité de la délibération afférente par les services préfectoraux.

- les subventions mentionnées supérieures à 5 000 €, en accord avec les modalités de paiement indiquées dans les conventions d'objectifs s'il y a lieu, feront l'objet de deux versements soit :

- un acompte de 80 % après signature de la convention et sur demande du bénéficiaire
- le solde de 20 % après production des bilans qualitatifs, quantitatifs et financiers

Les associations quant à elles, ont pour obligation de transmettre avant la fin de l'exercice 2021 ou au plus tard dans les 3 mois suivant la fin de l'exercice 2021 :

- un compte de résultat final signé par le Président et le Trésorier
- un rapport qualitatif et quantitatif de l'action subventionnée

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210408-2021_CT2_150-DE
Date de télétransmission : 22/04/2021
Date de réception préfecture : 22/04/2021

- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La délibération n°FBPA 054-9156/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 décembre 2020 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la Commission de Territoire Développement économique, emploi et agriculture du 25 mars 2021.

Ouï le rapport ci-dessus,

Considérant

La volonté du Pays d'Aix de soutenir un certain nombre d'associations à caractère agricole qui mènent, à l'échelle de son territoire, des actions pertinentes en cohérence avec sa politique de développement agricole.

Délibère

Article 1 :
Est attribué aux associations sus-mentionnées un montant total de subventions de 107 000 €.

Article 2 :

Sont approuvées les conventions d'objectif 2021 à conclure entre le Territoire du Pays d'Aix et les associations « Les Vignerons de la Sainte-Victoire » et « les Amis de la gastronomie Provençale ».

Article 3 :
Madame le Président du Conseil de Territoire du Pays d'Aix, ou son représentant, est autorisé à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération et notamment les conventions ci-annexées.

Article 4 :
Les crédits nécessaires sont inscrits sur le Budget 06 - État Spécial de Territoire du Pays d'Aix, en section de Fonctionnement, Chapitre 65, Nature 65748, Fonction 6312.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210408-2021_CT2_150-DE
Date de télétransmission : 22/04/2021
Date de réception préfecture : 22/04/2021

MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE AGRICOLE ET APPROBATION DE CONVENTIONS D'OBJECTIFS

Le Pays d'Aix a mis en place une politique d'aide aux associations à caractère agricole dans le but de participer au développement de l'agriculture sur son territoire et de promouvoir les produits du terroir.

A ce titre, il est proposé de poursuivre en 2021, le soutien aux associations à caractère agricole qui mènent, à l'échelle du Pays d'Aix, des actions pertinentes en cohérence avec sa politique de développement agricole.

Le présent rapport a pour objet l'attribution de subventions d'un montant total de 107 000 euros aux associations suivantes :

ARGENA	5 600 €
ACOPA	2 700 €
FVV 13	1 800 €
MAISON DE LA TRANSHUMANCE	1 000 €
PRODUCTEURS DE LA POMME DE TERRE DE PERTUIS	2 500 €
SYNDICAT AOC HUILE D'OLIVE D'AIX-EN-PROVENCE	4 000 €
FÉDÉRATION DES FOYERS RURAUX	7 000 €
LES VIGNERONS DE LA SAINTE VICTOIRE	42 400 €
SERVICE REMPLACEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE	2000 €
ADEAR 13	5 000 €
JEUNES AGRICULTEURS DES BOUCHES-DU-RHÔNE	4 000 €
LES AMIS DU FESTIVAL DE LA GASTRONOMIE PROVENÇALE	27 000 €
GROUPEMENT DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE SUD LUBÉRON	2 000 €
TOTAL	**107 000 €**

Les crédits nécessaires sont inscrits sur de Budget 06 - État Spécial du Territoire du Pays d'Aix, en section de Fonctionnement, Chapitre 65, Nature 65748, Fonction 6312.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210408-2021_CT2_150-DE
Date de télétransmission : 22/04/2021
Date de réception préfecture : 22/04/2021

CONVENTION D'OBJECTIFS N° 2021/09

Action : « Programme d'actions de promotion et de suivi technique des vins AOC Côtes de Provence du terroir de la Sainte-Victoire »

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

L'E.P.C.I.	**LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE** **Territoire du Pays d'Aix** **8, place Jeanne d'Arc – CS 40868** **13626 AIX-EN-PROVENCE cedex 1**
représenté par	**Le Président du Conseil de Territoire du Pays d'Aix ou son représentant dûment habilité à signer la présente convention par délibération N° 2021_CT2_** **du Conseil de Territoire du**
ci-après désigné	**« Le Pays d'Aix »**

ET

l'Association sise	**ASSOCIATION DES VIGNERONS DE LA SAINTE-VICTOIRE** **Vinothèque Maison Sainte-Victoire** **Route Cézanne – RD 17** **13100 SAINT ANTONIN SUR BAYON**
représentée par	**son Président, Monsieur Olivier SUMEIRE**
ci-après désignée	**« l'association»**

VU Le Code général des collectivités territoriales ;

VU L'article 10 de la loi N°2000-321 du 12 juillet 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

VU Le décret N° 2001-41 du 12 janvier 2001 fixant le montant en euros de la subvention reçue à partir duquel les associations sont soumises à certaines obligations ;

VU Le décret 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 ;

VU L'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte-rendu financier prévu par l'article 10 de la loi n° 2000-321 ;

VU La délibération N°2012-A131 du Conseil Communautaire du 12 juillet 2012 modifiant les critères d'attribution de subvention aux associations agricoles ;

VU La demande de l'association enregistrée au guichet unique sous les N°2021 749-750-751-752-753 ;

VU La délibération N° 2021_CT2_ du 8 avril 2021 autorisant le versement de la subvention attribuée à l'association pour la réalisation du programme d'actions faisant l'objet de la présente convention.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210408-2021_CT2_150-DE
Date de télétransmission : 22/04/2021
Date de réception préfecture : 22/04/2021

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

La politique d'intervention du Pays d'Aix en faveur des associations à caractère agricole a pour but de contribuer au maintien, au développement et à la promotion des activités agricoles et des productions sur son territoire.

Les associations soutenues par le Pays d'Aix doivent :

- Organiser des manifestations agricoles et de promotion des produits
- Participer ou réaliser des études liées à l'activité agricole,
- Réaliser ou participer à des frais d'équipement.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet d'établir un cadre conventionnel entre le Pays d'Aix et l'association « Association des vignerons de la Sainte-Victoire » et de fixer les obligations respectives des deux parties.

ARTICLE 2 : OBJET DE LA SUBVENTION

Le Pays d'Aix s'engage à subventionner l'association « Association des vignerons de la Sainte-Victoire » pour l'organisation de son programme d'actions articulé autour de cinq axes :

- Diverses manifestations de promotion de l'appellation des vins AOC Côtes de Provence du terroir de la Sainte-Victoire
- Organisation de la 14ème présentation du millésime
- Organisation du 19ème rallye découverte des vins de la Sainte-Victoire
- Fonctionnement : Actions techniques et outils de communication
- Organisation d'une 23ème journée technique

L'association « Association des vignerons de la Sainte-Victoire » s'engage à mobiliser tous les moyens nécessaires à la bonne réalisation de ces actions.

ARTICLE 3 : COÛT DE L'ACTION ET PARTICIPATION DU PAYS D'AIX

Le coût total prévisionnel du projet objet de l'article 2 est d'un montant de 137 933 € pour la période couverte par la présente convention.

La participation du Pays d'Aix est d'un montant maximal de 42 400 €, soit 30,73 % du coût total prévisionnel ; elle est ventilée comme suit :

- Diverses manifestations de promotion de l'appellation des vins AOC Côtes de Provence du terroir de la Sainte-Victoire : 6 400 €
- Organisation de la présentation du millésime : 13 300 €
- Organisation du rallye découverte des vins de la Sainte-Victoire : 9 300 €
- Actions techniques et outils de communication : 12 400 €
- Organisation d'une journée technique : 1 000 €

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210408-2021_CT2_150-DE
Date de télétransmission : 22/04/2021
Date de réception préfecture : 22/04/2021

Ce montant est prévisionnel dans la mesure où il peut varier en fonction des réalisations :

- Si le montant des dépenses afférentes à l'action conventionnée est supérieur au montant prévisionnel, la participation du Pays d'Aix ne sera pas réévaluée.

- A contrario, s'il est inférieur au montant prévisionnel, la participation du Pays d'Aix pourra être éventuellement recalculée au prorata après analyse des documents transmis par l'association.

Seront prises en compte dans le cadre de la présente convention les dépenses réalisées entre le 1er janvier 2021 et le 31 décembre 2021.

ARTICLE 4 : MODALITÉS DE PAIEMENT

La participation du Pays d'Aix fera l'objet de deux versements :

- **un acompte de 80 %** du montant prévisionnel de la subvention, après le vote de la délibération y afférent par le Conseil de Territoire du Pays d'Aix et après la signature de la présente convention ;

- **le solde**, après production :

- du compte de résultat final de l'action, signé et certifié par le Président et le Trésorier de l'association. Ce compte de résultat sera établi dans la même forme que le budget prévisionnel de l'action. Il prendra en compte les recettes et les dépenses réelles afférentes à cette seule opération.

- d'un bilan qualitatif et quantitatif de l'action subventionnée,

- des derniers bilan et compte de résultat du dernier exercice clôturé certifiés par un commissaire aux comptes ou un expert comptable.

Le paiement du solde ne pourra être effectué qu'après acceptation de ces documents par le service Agriculture du Territoire du Pays d'Aix, lequel vérifiera notamment que les moyens nécessaires à la mise en œuvre de ces actions ont bien été intégralement mobilisés pour ces dernières par l'association.

Si ce bilan final du programme d'actions fait apparaître un trop-perçu du Pays d'Aix. au regard des dépenses totales réalisées et du plan de financement, un titre de perception sera émis à l'encontre de l'association pour le reversement des sommes indûment perçues.

ARTICLE 5 : CONTRÔLE ET SUIVI

L'association s'engage à :

- ✔ Produire sur simple demande du Pays d'Aix tout document justificatif des coûts réels encourus et effectivement payés, ainsi que tout document nécessaire au suivi et à l'évaluation de l'action conventionnée,

- ✔ Accepter le contrôle du Pays d'Aix ou des personnes qu'elle pourra désigner à cet effet ; ce contrôle pourra notamment porter sur les pièces justificatives des dépenses,

Accusé de réception en préfecture
013-200053092-20210408-2021_CT2_150-DE
Date de télétransmission : 22/04/2021
Date de réception préfecture : 22/04/2021

- ✔ Reverser au Pays d'Aix la subvention, ou la partie de celle-ci, qui n'aura pas été employée en vue de l'objet prévu pour son attribution dans l'année suivant celle de cette attribution ou dans les délais impartis pour son utilisation.

ARTICLE 6 : PUBLICITÉ - COMMUNICATION

L'association s'engage à :

- ✔ Apposer le logo du Territoire du Pays d'Aix sur l'ensemble des supports de communication liés à la réalisation de l'opération visée à l'article 2 de la présente convention
- ✔ Faire valoir la participation du Territoire du Pays d'Aix dans l'ensemble de sa production de communication
- ✔ Transmettre au service Agriculture du Territoire du Pays d'Aix un original ou une copie/photographie des supports de communication permettant d'établir la réalité de cette mise en valeur.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITÉ

Aucune action réalisée par l'association, qu'elle soit ou non visée au titre de la présente convention, ne pourra à quelque titre que ce soit, engager la responsabilité de la Métropole.

Par ailleurs, pour réaliser les différentes actions objet de la présente convention, l'association devra être assurée civilement pour l'ensemble des dommages qui pourraient être causés du fait de ses interventions.

De manière générale l'association devra se trouver en situation régulière au regard des organismes sociaux et fiscaux, ainsi que des dispositions législatives et réglementaires concernant le personnel, notamment en matière salariale.

ARTICLE 8 : REVERSEMENT, RÉSILIATION ET LITIGES

En cas de non-respect des clauses de la présente convention et en particulier de la non-exécution totale ou partielle de l'opération, de l'utilisation des fonds non conforme à l'objet de la présente convention ou de refus par l'association de se soumettre aux contrôles, le versement de l'aide sera interrompu et le remboursement partiel ou total des sommes versées exigé.

Le remboursement des sommes versées sera notamment exigé, si les documents listés à l'article 4 ne sont pas produits **trois mois au plus tard après l'échéance de la convention,** ou s'il s'avère après un contrôle d'une instance métropolitaine, que les pièces justificatives produites par l'association sont non fondées.

L'association qui souhaite abandonner son projet peut demander la résiliation de la convention. Elle s'engage à procéder au reversement des sommes indûment perçues dans les plus brefs délais et au plus tard dans le mois qui suit la réception du titre de perception.

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal Administratif de Marseille 22-24 rue Breteuil, 13281 Marseille, cedex 06. Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique «Télérecours citoyen» accessible depuis le site internet www.telerecours.fr. Cependant les parties s'engagent avant tout recours contentieux à se rencontrer afin de trouver une solution amiable.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210408-2021_CT2_150-DE
Date de télétransmission : 22/04/2021
Date de réception préfecture : 22/04/2021

ARTICLE 9 : DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour l'exercice budgétaire 2021 et trouvera son terme au plus tard au versement du solde de la subvention, le cas échéant.

Fait à Aix-en-Provence, le
en deux exemplaires originaux.

En application de la délibération
n° 2021_CT2_
du Conseil de Territoire du 8 avril 2021

Pour le Territoire du Pays d'Aix	**Pour l'association « Association des Vignerons de la Sainte-Victoire »**
Bernard RAMOND **Vice-Président délégué à l'agriculture**	**Olivier SUMEIRE** **Président**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210408-2021_CT2_150-DE
Date de télétransmission : 22/04/2021
Date de réception préfecture : 22/04/2021

CONVENTION D'OBJECTIFS N° 2021/10

Action : « 29ème Festival de la Gastronomie Provençale »

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

L'E.P.C.I.	**LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE** **Territoire du Pays d'Aix** **8, place Jeanne d'Arc – CS 40868** **13626 AIX-EN-PROVENCE cedex 1**
représenté par	**Le Président du Conseil de Territoire du Pays d'Aix ou son représentant dûment habilité à signer la présente convention par délibération N° 2021_CT2_ du Conseil de Territoire du**
ci-après désigné	**« Le Pays d'Aix »**

ET

l'Association	**LES AMIS DU FESTIVAL DE LA GASTRONOMIE PROVENÇALE**
sise	**Mairie de Châteauneuf-le-Rouge – Le Château** **13790 CHATEAUNEUF-LE-ROUGE**
représentée par	**son Président, Monsieur David MEUNIER**
ci-après désignée	**« l'association»**

VU Le Code général des collectivités territoriales ;
VU L'article 10 de la loi N°2000-321 du 12 juillet 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
VU Le décret N° 2001-41 du 12 janvier 2001 fixant le montant en euros de la subvention reçue à partir duquel les associations sont soumises à certaines obligations ;
VU Le décret 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 ;
VU L'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte-rendu financier prévu par l'article 10 de la loi n° 2000-321 ;
VU La délibération N°2012-A131 du Conseil Communautaire du 12 juillet 2012 modifiant les critères d'attribution de subvention aux associations agricoles ;
VU La demande de l'association enregistrée au guichet unique sous le N° 2021_0020 ;
VU La délibération N° 2021_CT2_ du Conseil de Territoire du 8 avril 2021 autorisant le versement de la subvention attribuée à l'association pour la réalisation du programme d'actions faisant l'objet de la présente convention.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210408-2021_CT2_150-DE
Date de télétransmission : 22/04/2021
Date de réception préfecture : 22/04/2021

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

La politique d'intervention du Pays d'Aix en faveur des associations à caractère agricole a pour but de contribuer au maintien, au développement et à la promotion des activités agricoles et des productions sur son territoire.

Les associations soutenues par la Métropole doivent :

- Organiser des manifestations agricoles et de promotion des produits
- Participer ou réaliser des études liées à l'activité agricole,
- Réaliser ou participer à des frais d'équipement.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet d'établir un cadre conventionnel entre le Pays d'Aix et l'association « Les Amis du Festival de la Gastronomie Provençale » et de fixer les obligations respectives des deux parties.

ARTICLE 2 : OBJET DE LA SUBVENTION

Le Pays d'Aix s'engage à subventionner l'association « Les Amis du Festival de la Gastronomie Provençale » pour l'organisation du 29ème Festival de la Gastronomie Provençale, programmé en juillet 2021 à Châteauneuf-le-Rouge. Cette journée est dédiée à la découverte et à la promotion de la gastronomie provençale.

L'association « Les Amis du Festival de la Gastronomie Provençale » s'engage à mobiliser tous les moyens nécessaires à la bonne réalisation de cette manifestation.

ARTICLE 3 : COÛT DE L'ACTION ET PARTICIPATION DU PAYS D'AIX

Le coût total prévisionnel du projet objet de l'article 2 est d'un montant de 260 000 € pour la période couverte par la présente convention.

La participation du Pays d'Aix est d'un montant maximal de 27 000 €, soit 10,38 % du coût total prévisionnel.

Ce montant est prévisionnel dans la mesure où il peut varier en fonction des réalisations :

- Si le montant des dépenses afférentes à l'action conventionnée est supérieur au montant prévisionnel, la participation du Pays d'Aix ne sera pas réévaluée.

- A contrario, s'il est inférieur au montant prévisionnel, la participation du Pays d'Aix pourra être éventuellement recalculée au prorata après analyse des documents transmis par l'association.

Seront prises en compte dans le cadre de la présente convention les dépenses réalisées entre le 1er janvier 2021 et le 31 décembre 2021.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210408-2021_CT2_150-DE
Date de télétransmission : 22/04/2021
Date de réception préfecture : 22/04/2021

ARTICLE 4 : MODALITÉS DE PAIEMENT

La participation du Pays d'Aix fera l'objet de deux versements :

- **Un acompte de 80 %** du montant prévisionnel de la subvention, après le vote de la délibération y afférent par le Conseil de Territoire du Pays d'Aix et la signature de la présente convention ;

- **Le solde**, après production :

- du compte de résultat final de l'action, signé et certifié par le Président et le Trésorier de l'association. Ce compte de résultat sera établi dans la même forme que le budget prévisionnel de l'action. Il prendra en compte les recettes et les dépenses réelles afférentes à cette seule opération.

- d'un bilan qualitatif et quantitatif de l'action subventionnée,

- des derniers bilan et compte de résultat du dernier exercice clôturé certifiés par un commissaire aux comptes ou un expert comptable.

Le paiement du solde ne pourra être effectué qu'après acceptation de ces documents par le service Agriculture du Territoire du Pays d'Aix, lequel vérifiera notamment que les moyens nécessaires à la mise en œuvre de cette action ont bien été intégralement mobilisés pour ces dernières par l'association.

Si ce bilan final de l'action fait apparaître un trop-perçu du Pays d'Aix au regard des dépenses totales réalisées et du plan de financement, un titre de perception sera émis à l'encontre de l'association pour le reversement des sommes indûment perçues.

ARTICLE 5 : CONTRÔLE ET SUIVI

L'association s'engage à :

- ✔ Produire sur simple demande du Pays d'Aix tout document justificatif des coûts réels encourus et effectivement payés, ainsi que tout document nécessaire au suivi et à l'évaluation de l'action conventionnée,

- ✔ Accepter le contrôle du Pays d'Aix ou des personnes qu'elle pourra désigner à cet effet ; ce contrôle pourra notamment porter sur les pièces justificatives des dépenses,

- ✔ Reverser au Pays d'Aix la subvention, ou la partie de celle-ci, qui n'aura pas été employée en vue de l'objet prévu pour son attribution dans l'année suivant celle de cette attribution ou dans les délais impartis pour son utilisation.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210408-2021_CT2_150-DE
Date de télétransmission : 22/04/2021
Date de réception préfecture : 22/04/2021

ARTICLE 6 : PUBLICITÉ - COMMUNICATION

L'association s'engage à :

- ✔ Apposer le logo du Territoire du Pays d'Aix sur l'ensemble des supports de communication liés à la réalisation de l'opération visée à l'article 2 de la présente convention
- ✔ Faire valoir la participation du Territoire du Pays d'Aix dans l'ensemble de sa production de communication
- ✔ Transmettre au service Agriculture du Territoire du Pays d'Aix un original ou une copie/photographie des supports de communication permettant d'établir la réalité de cette mise en valeur.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITÉ

Aucune action réalisée par l'association, qu'elle soit ou non visée au titre de la présente convention, ne pourra à quelque titre que ce soit, engager la responsabilité de la Métropole.

Par ailleurs, pour réaliser les différentes actions objet de la présente convention, l'association devra être assurée civilement pour l'ensemble des dommages qui pourraient être causés du fait de ses interventions.

De manière générale l'association devra se trouver en situation régulière au regard des organismes sociaux et fiscaux, ainsi que des dispositions législatives et réglementaires concernant le personnel, notamment en matière salariale.

ARTICLE 8 : REVERSEMENT, RÉSILIATION ET LITIGES

En cas de non-respect des clauses de la présente convention et en particulier de la non-exécution totale ou partielle de l'opération, de l'utilisation des fonds non conforme à l'objet de la présente convention ou de refus par l'association de se soumettre aux contrôles, le versement de l'aide sera interrompu et le remboursement partiel ou total des sommes versées exigé.

Le remboursement des sommes versées sera notamment exigé, si les documents listés à l'article 4 ne sont pas produits **trois mois au plus tard après l'échéance de la convention,** ou s'il s'avère après un contrôle d'une instance métropolitaine, que les pièces justificatives produites par l'association sont non fondées.

L'association qui souhaite abandonner son projet peut demander la résiliation de la convention. Elle s'engage à procéder au reversement des sommes indûment perçues dans les plus brefs délais et au plus tard dans le mois qui suit la réception du titre de perception.

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal Administratif de Marseille 22-24 rue Breteuil, 13281 Marseille, cedex 06. Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique «Télérecours citoyen» accessible depuis le site internet www.telerecours.fr. Cependant les parties s'engagent avant tout recours contentieux à se rencontrer afin de trouver une solution amiable.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210408-2021_CTS_150-DE
Date de télétransmission : 22/04/2021
Date de réception préfecture : 22/04/2021

ARTICLE 9 : DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour l'exercice budgétaire 2021 et trouvera son terme au plus tard au versement du solde de la subvention.

Fait à Aix-en-Provence, le
en deux exemplaires originaux.

En application de la délibération
n° 2021_CT2_
du Conseil de Territoire du 8 avril 2021

Pour le Territoire du Pays d'Aix	**Pour l'association « Les amis du Festival de la Gastronomie Provençale»**
Bernard RAMOND **Vice président délégué à l'agriculture**	**David MEUNIER** **Président**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210408-2021_CT2_150-DE
Date de télétransmission : 22/04/2021
Date de réception préfecture : 22/04/2021

ARGENA.

3-2 Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Exercice 20 21

CHARGES DIRECTES	MONTANT[12]	RESSOURCES DIRECTES	MONTANT[12]
60 - Achats	€	**70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services**	€
Achats stockés (matières premières, autres)	€	**73 – Dotation et produits de tarification**	€
Achats d'études et de prestations de services	2000 €	**74 – Subventions d'exploitation (13)**	€
Achats de matériel, équipements et travaux	€	État: préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	€
Achats non stockés (eau, énergie, fournitures)	€		€
Achats de marchandises	€		€
Autres achats	€		€
61 - Services extérieurs	€	Région(s)	€
Sous-traitance générale	€		€
Redevances de crédit-bail	€		€
Locations mobilières et immobilières	€	Département(s)	€
Charges locatives et de copropriété	€		€
Entretien et réparations	€		€
Primes d'assurances	€	**TOTAL Métropole Aix Marseille Provence + Territoire(s)**	€
Divers (études / recherches, documentation, colloques…)	€	Métropole Aix Marseille Provence (Échelon central)	€
62 - Autres services extérieurs	€	Territoire Marseille-Provence	€
Personnel extérieur	800 €	Territoire du Pays d'Aix	5600 €
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	4200 €	Territoire du Pays Salonais	€
Publicité, information et publications	€	Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile	€
Transports de biens et transports collectifs du personnel	€	Territoire Istres-Ouest Provence	€
Déplacements, missions et réceptions	€	Territoire du Pays de Martigues	€
Frais postaux et de télécommunications	€	Communes	€
Autres (travaux exécutés à l'extérieur etc…)	€		€
63 - Impôts et taxes	€		€
Impôts et taxes sur rémunérations	€		€
Autres impôts et taxes	€	Organismes sociaux (détailler) :	€
64 - Charges de personnel	€	Fonds européens	€
Rémunérations du personnel	€	L'agence de services et de paiement	€
Charges sociales	€	Autres établissements publics	€
Autres charges de personnel	€	Aides privées	€
65 - Autres charges de gestion courante	€	**75 – Autres produits de gestion courante**	1400 €
66 - Charges financières	€	Dont cotisations, dons manuels ou legs	€
67 - Charges exceptionnelles	€	**76 – Produits financiers**	€
68 - Dotation aux amortissements et provisions, engagements à réaliser sur ressources affectées	€	**77 – Produits exceptionnels**	€
		78 – Reprises sur amortissements provisions	€
69 - Impôts sur les bénéfices	€	**79 – Transfert de charges**	€
CHARGES INDIRECTES		**RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES**	
Charges fixes de fonctionnement	€		€
Frais financier	€		€
Autres	€		€
TOTAL DES CHARGES	7000 €	**TOTAL DES PRODUITS**	7000 €

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES[14]

86 - Emplois des contributions volontaires en nature	€	**87 – Contributions volontaires en nature**	€
Secours en nature	€	Bénévolat	€
Mise à disposition gratuite biens et prestations	€	Prestation en nature	€
Personnel bénévole	€	Dons en nature	€
TOTAL GENERAL DES CHARGES	7000	**TOTAL GENERAL DES PRODUITS**	7000

Fait à : TRETS **Le** 14/10/2020 **Cachet de l'association**

Signature du Président

ASSOCIATION REGIONALE DE GESTION ET D'ETUDE DES SOLS NATURELS ET AGRICOLES
926 CHEMIN DES VERTUS - CD 13 - 13530 TRETS
RCS : 440 567 410 00012 - APE / 913E
Contact : [illegible] 01 30

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210408-2021_CT2_150-DE
Date de télétransmission : 22/04/2021
Date de réception préfecture : 22/04/2021

[12] Ne pas indiquer les centimes d'euros. [13] L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres fin[illegible] et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées. [14] Le plan co[illegible] 2018-06 du 05 décembre2018, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

ACOPA.

1-4 Budget prévisionnel global de l'association

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Exercice 20 21 **ou date de début** 1 janvier **date de fin** 31 décembre

CHARGES	MONTANT[7]	PRODUITS	MONTANT[7]
60 - Achats	€	**70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services**	6600 €
Achats stockés (matières premières, autres)	400 €	**73 – Dotation et produits de tarification**	€
Achats d'études et de prestations de services	€	**74 – Subventions d'exploitation (8)**	€
Achats de matériel, équipements et travaux	3400 €	Etat: préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	€
Achats non stockés (eau, énergie, fournitures)	1200 €		€
Achats de marchandises	5600 €		€
Autres achats	1100 €		€
61 - Services extérieurs	€	Région(s) (*à préciser*)	€
Sous-traitance générale	€	PACA	3000 €
Redevances de crédit-bail	€		€
Locations mobilières et immobilières	€	Département(s) (*à préciser*)	€
Charges locatives et de copropriété	€	CG 13	1200 €
Entretien et réparations	€		€
Primes d'assurances	200 €	**TOTAL Métropole Aix Marseille Provence + Territoires**	0 €
Divers (études / recherches, documentation, colloques...)	€	- Métropole Aix Marseille Provence (Echelon central)	€
62 - Autres services extérieurs	€	- Territoire Marseille-Provence	€
Personnel extérieur	€	- Territoire du Pays d'Aix	3000 €
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	2700 €	- Territoire du Pays Salonais	€
Publicité, information et publications	4500 €	- Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	€
Transports de biens et transports collectifs du personnel	€	- Territoire Istres-Ouest Provence	€
Déplacements, missions et réceptions	900 €	- Territoire du Pays de Martigues	€
Frais postaux et de télécommunications	1400 €	Communes (*à préciser*)	2700 €
Autres (travaux exécutés à l'extérieur etc...)	€	La fare, Coudoux, berre, St chamas, velaux	€
63 - Impôts et taxes	€		€
Impôts et taxes sur rémunérations	€		€
Autres impôts et taxes	€	Organismes sociaux (détailler) :	€
64 - Charges de personnel	€	Fonds européens	€
Rémunérations du personnel	€	L'agence de services et de paiement	€
Charges sociales	€	Autres établissements publics	€
Autres charges de personnel	€	Aides privées	€
65 - Autres charges de gestion courante	€	**75 – Autres produits de gestion courante**	€
66 - Charges financières	€	Dont cotisations, dons manuels ou legs	4100 €
67 - Charges exceptionnelles	€	**76 – Produits financiers**	€
68 - Dotation aux amortissements et provisions, engagements à réaliser sur ressources affectées	€	**77 – Produits exceptionnels**	€
		78 – Reprises sur amortissements provisions	€
69 - Impôts sur les bénéfices	€	**79 – Transfert de charges**	€
TOTAL DES CHARGES	21400 €	**TOTAL DES PRODUITS**	21400 €
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES[9]			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	€	**87 – Contributions volontaires en nature**	€
Secours en nature	€	Bénévolat	€
Mise à disposition gratuite biens et prestations	€	Prestation en nature	€
Personnel bénévole	€	Dons en nature	€
TOTAL GENERAL DES CHARGES	21400 €	**TOTAL GENERAL DES PRODUITS**	21400 €

Important : *Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués.* ***Ne pas indiquer les centimes d'euros.***

Fait à : Aix en Provence **Le** 16 octobre 2020

Signature du Président **Cachet de l'association**

le représentant légal

ACOPA
ASSOCIATION DES COMPAGNONS
DE L'OLIVIER DU PAYS D'AIX
Siège administratif : 4, Impasse du Moulin
13580 LA FARE LES OLIVIERS
Tél. / Fax 04 90 45 43 44
Siège social : Maison des Agriculteurs
[illegible] sur 40
13626 AIX EN PROVENCE

[7] Ne pas indiquer les centimes d'euros. [8] L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs [illegible] et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicités. [9] Le plan comptable des associations, issu du règlement n° 2018-06 du 05 décembre 2018, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210408-2021_CT2_150-DE
Date de télétransmission : 22/04/2021
Date de réception préfecture : 22/04/2021

FVV13

1-4 Budget prévisionnel global de l'association

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Exercice 20 21 **ou date de début** ____ **date de fin** ____

CHARGES	MONTANT[7]		PRODUITS	MONTANT[7]	
60 - Achats	2500	€	**70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services**	0	€
Achats stockés (matières premières, autres)		€	**73 – Dotation et produits de tarification**	0	€
Achats d'études et de prestations de services	2500	€	**74 – Subventions d'exploitation (8)**	26250	€
Achats de matériel, équipements et travaux		€	État: préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)		€
Achats non stockés (eau, énergie, fournitures)		€			€
Achats de marchandises		€			€
Autres achats		€			€
61 - Services extérieurs	0	€	Région(s) (à *préciser*)	4000	€
Sous-traitance générale		€			€
Redevances de crédit-bail		€			€
Locations mobilières et immobilières		€	Département(s) (à *préciser*)	4000	€
Charges locatives et de copropriété		€			€
Entretien et réparations		€			€
Primes d'assurances		€	**TOTAL Métropole Aix Marseille Provence + Territoires**	2500	€
Divers (études / recherches, documentation, colloques...)		€	- Métropole Aix Marseille Provence (Échelon central)	2500	€
62 - Autres services extérieurs	24350	€	- Territoire Marseille-Provence		€
Personnel extérieur		€	- Territoire du Pays d'Aix		€
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	7100	€	- Territoire du Pays Salonais		€
Publicité, information et publications	13000	€	- Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile		€
Transports de biens et transports collectifs du personnel		€	- Territoire Istres-Ouest Provence		€
Déplacements, missions et réceptions	2600	€	- Territoire du Pays de Martigues		€
Frais postaux et de télécommunications	1650	€	Communes (à *préciser*)		€
Autres (travaux exécutés à l'extérieur etc...)		€			€
63 - Impôts et taxes	0	€			€
Impôts et taxes sur rémunérations		€			€
Autres impôts et taxes		€	Organismes sociaux (détailler) :		€
64 - Charges de personnel	0	€	Fonds européens		€
Rémunérations du personnel		€	L'agence de services et de paiement		€
Charges sociales		€	Autres établissements publics		€
Autres charges de personnel		€	Aides privées	16350	€
65 - Autres charges de gestion courante	0	€	**75 - Autres produits de gestion courante**	600	€
66 - Charges financières	0	€	Dont cotisations, dons manuels ou legs	600	€
67 - Charges exceptionnelles	0	€	**76 - Produits financiers**	0	€
68 - Dotation aux amortissements et provisions, engagements à réaliser sur ressources affectées	0	€	**77 - Produits exceptionnels**	0	€
			78 - Reprises sur amortissements provisions	0	€
69 - Impôts sur les bénéfices	0	€	**79 - Transfert de charges**	0	€
TOTAL DES CHARGES	26850	€	**TOTAL DES PRODUITS**	26850	€

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES[9]

86 - Emplois des contributions volontaires en nature		€	**87 – Contributions volontaires en nature**		€
Secours en nature		€	Bénévolat	5000	€
Mise à disposition gratuite biens et prestations		€	Prestation en nature		€
Personnel bénévole	5000	€	Dons en nature		€
TOTAL GENERAL DES CHARGES	31850	€	**TOTAL GENERAL DES PRODUITS**	31850	€

Important :** Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués. **Ne pas indiquer les centimes d'euros.

Fait à : AIX EN PROVENCE **Le** 25/08/2020

Signature du Président Icard

Cachet de l'association COMITE DEPARTEMENTAL D'ORGANISATION DE LA FETE DE LA VIGNE ET DU VIN Maison des Agriculteurs 22 Avenue Henri-Pontier

[7] *Ne pas indiquer les centimes d'euros.* [8] *L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.* [9] *... du 05 décembre 2018, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat*

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210408-2021_CT2_150-DE
Date de télétransmission : 22/04/2021
Date de réception préfecture : 22/04/2021

MAISON DE LA TRANSHUMANCE
la Route (...3)

3-2 Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Exercice 20 21

CHARGES DIRECTES	MONTANT[12]	RESSOURCES DIRECTES	MONTANT[12]
60 - Achats	€	70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	€
Achats stockés (matières premières, autres)	€	73 – Dotation et produits de tarification	€
Achats d'études et de prestations de services	€	74 – Subventions d'exploitation (13)	€
Achats de matériel, équipements et travaux	€	État: préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	€
Achats non stockés (eau, énergie, fournitures)	€		€
Achats de marchandises	€		€
Autres achats	€		€
61 - Services extérieurs	€	Région(s)	€
Sous-traitance générale	€		€
Redevances de crédit-bail	€		€
Locations mobilières et immobilières	€	Département(s)	€
Charges locatives et de copropriété	€		€
Entretien et réparations	€		€
Primes d'assurances	200 €	TOTAL Métropole Aix Marseille Provence + Territoire(s)	10 000 €
Divers (études / recherches, documentation, colloques...)	€	Métropole Aix Marseille Provence (Échelon central)	€
62 - Autres services extérieurs	€	Territoire Marseille-Provence	€
Personnel extérieur	€	Territoire du Pays d'Aix	5 000 €
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	€	Territoire du Pays Salonais	5 000 €
Publicité, information et publications	€	Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile	€
Transports de biens et transports collectifs du personnel	€	Territoire Istres-Ouest Provence	€
Déplacements, missions et réceptions	2 200 €	Territoire du Pays de Martigues	€
Frais postaux et de télécommunications	€	Communes	€
Autres (travaux exécutés à l'extérieur etc...)	€	Communauté d'Agglo Arles-Crau-Camargue-Montagnette	2 500 €
63 - Impôts et taxes	€		€
Impôts et taxes sur rémunérations	€		€
Autres impôts et taxes	€	Organismes sociaux (détailler) :	€
64 - Charges de personnel	10 500 €	Fonds européens	€
Rémunérations du personnel	€	L'agence de services et de paiement	€
Charges sociales	€	Autres établissements publics	€
Autres charges de personnel	€	Aides privées	3 500 €
65 - Autres charges de gestion courante	3 100 €	75 – Autres produits de gestion courante	€
66 - Charges financières	€	Dont cotisations, dons manuels ou legs	€
67 - Charges exceptionnelles	€	76 – Produits financiers	€
68 - Dotation aux amortissements et provisions, engagements à réaliser sur ressources affectées	€	77 – Produits exceptionnels	€
		78 – Reprises sur amortissements provisions	€
69 - Impôts sur les bénéfices	€	79 – Transfert de charges	€
CHARGES INDIRECTES		**RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES**	
Charges fixes de fonctionnement	€		€
Frais financier	€		€
Autres	€		€
TOTAL DES CHARGES	16 000 €	TOTAL DES PRODUITS	16 000 €
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES[13]			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	€	87 – Contributions volontaires en nature	€
Secours en nature	€	Bénévolat	€
Mise à disposition gratuite biens et prestations	€	Prestation en nature	€
Personnel bénévole	€	Dons en nature	€
TOTAL DES CHARGES	16 000	TOTAL DES PRODUITS	16 000

Fait à : SALON DE PROVENCE Le 22/10/2020

Signature du Président

Cachet de l'association
Maison de la Transhumance
Domaine du Merle - Route d'Arles
13300 Salon-de-Provence
SIRET 940 842 010 00020

[12] Ne pas indiquer les centimes d'euros. [13] L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire n'est demandé si cette partie est complétée en le distinguant les autres services et collectivités sollicités. [14] Le plan comptable des associations, issu du règlement 2018-06 du 05 décembre 2018, prévoit à minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements à réaliser sur ressources affectées.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210408-2021_CT2_150_DE
Date de télétransmission : 22/04/2021
Date de réception préfecture : 22/04/2021

Association PDT - PERTUIS

3-2 Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Exercice 20 21

CHARGES DIRECTES	MONTANT[12]
60 - Achats	€
Achats stockés (matières premières, autres)	€
Achats d'études et de prestations de services	€
Achats de matériel, équipements et travaux	€
Achats non stockés (eau, énergie, fournitures)	€
Achats de marchandises	4700 €
Autres achats	€
61 - Services extérieurs	€
Sous-traitance générale	€
Redevances de crédit-bail	€
Locations mobilières et immobilières	€
Charges locatives et de copropriété	€
Entretien et réparations	€
Primes d'assurances	€
Divers (études / recherches, documentation, colloques...)	€
62 - Autres services extérieurs	€
Personnel extérieur	€
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	€
Publicité, information et publications	€
Transports de biens et transports collectifs du personnel	€
Déplacements, missions et réceptions	€
Frais postaux et de télécommunications	€
Autres (travaux exécutés à l'extérieur etc...)	€
63 - Impôts et taxes	€
Impôts et taxes sur rémunérations	€
Autres impôts et taxes	€
64 - Charges de personnel	€
Rémunérations du personnel	€
Charges sociales	€
Autres charges de personnel	€
65 - Autres charges de gestion courante	€
66 - Charges financières	€
67 - Charges exceptionnelles	€
68 - Dotation aux amortissements et provisions, engagements à réaliser sur ressources affectées	€
69 - Impôts sur les bénéfices	€
CHARGES INDIRECTES	
Charges fixes de fonctionnement	€
Frais financier	€
Autres	€
TOTAL DES CHARGES	4700 €

RESSOURCES DIRECTES	MONTANT[12]
70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	€
73 - Dotation et produits de tarification	€
74- Subventions d'exploitation (13)	€
Etat: préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	€
	€
	€
	€
Région(s)	€
	€
	€
Département(s)	€
Vaucluse	1 100 €
Bouches du Rhône	1 100 €
TOTAL Métropole Aix Marseille Provence + Territoire(s)	€
Métropole AMP (Echelon central)	€
Territoire Marseille-Provence	€
Territoire du Pays d'Aix	2500 €
Territoire du Pays Salonais	€
Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	€
Territoire Istres-Ouest Provence	€
Territoire du Pays de Martigues	€
Communes	€
	€
	€
	€
Organismes sociaux (détailler) :	€
Fonds européens	€
L'agence de services et de paiement	€
Autres établissements publics	€
Aides privées	€
75 - Autres produits de gestion courante	€
Dont cotisations, dons manuels ou legs	€
76 - Produits financiers	€
77 - Produits exceptionnels	€
78 - Reprises sur amortissements provisions	€
79 - Transfert de charges	€
RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES	
	€
	€
	€
TOTAL DES PRODUITS	4700 €

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES[14]

86 - Emplois des contributions volontaires en nature (3)	€	**87 - Contributions volontaires en nature**	€
Secours en nature	€	Bénévolat	€
Mise à disposition gratuite biens et prestations	€	Prestation en nature	€
Personnel bénévole	€	Dons en nature	€
TOTAL GENERAL DES CHARGES	4700	**TOTAL GENERAL DES PRODUITS**	4700

Fait à : La Tour d'Aigues — Le 04/11/2020

Signature du Président

Association des Producteurs de pomme de terre de Pertuis
Le Président de l'Association
Maison de l'agriculture
355, Rue du Dr.Medvedowsky
84240 LA TOUR D'AIGUES
Tél : 04 90 09 84 44

[12] Ne pas indiquer les centimes d'euros [13] L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées [14] Le plan comptable [illegible] prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » [illegible]

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210408-2021_CT2_150-DE
Date de télétransmission : 22/04/2021
Date de réception préfecture : 22/04/2021

SYNDICAT AOC-huile d'olive AIX

3-2 Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Exercice 20 21

CHARGES DIRECTES	MONTANT[12]	RESSOURCES DIRECTES	MONTANT[12]
60 - Achats	€	70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	€
Achats stockés (matières premières, autres)	435 €	73 – Dotation et produits de tarification	€
Achats d'études et de prestations de services	1900 €	74 – Subventions d'exploitation (13)	€
Achats de matériel, équipements et travaux	€	État: préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	€
Achats non stockés (eau, énergie, fournitures)	€		€
Achats de marchandises	90 €		€
Autres achats	1500 €		€
61 - Services extérieurs	€	Région(s)	€
Sous-traitance générale	8500 €		€
Redevances de crédit-bail	€		€
Locations mobilières et immobilières	450 €	Département(s)	€
Charges locatives et de copropriété	€		€
Entretien et réparations	€		€
Primes d'assurances	€	TOTAL Métropole Aix Marseille Provence + Territoire(s)	€
Divers (études / recherches, documentation, colloques…)	€	Métropole Aix Marseille Provence (Échelon central)	€
62 - Autres services extérieurs	€	Territoire Marseille-Provence	€
Personnel extérieur	€	Territoire du Pays d'Aix	5000 €
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	€	Territoire du Pays Salonais	€
Publicité, information et publications	1950 €	Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile	€
Transports de biens et transports collectifs du personnel	€	Territoire Istres-Ouest Provence	€
Déplacements, missions et réceptions	1175 €	Territoire du Pays de Martigues	€
Frais postaux et de télécommunications	500 €	Communes	€
Autres (travaux exécutés à l'extérieur etc…)	€		€
63 - Impôts et taxes	€		€
Impôts et taxes sur rémunérations	€		€
Autres impôts et taxes	€	Organismes sociaux (détailler) :	€
64 - Charges de personnel	€	Fonds européens	€
Rémunérations du personnel	€	L'agence de services et de paiement	€
Charges sociales	€	Autres établissements publics	€
Autres charges de personnel	€	Aides privées Crédit Agricole	900 €
65 - Autres charges de gestion courante	€	75 – Autres produits de gestion courante	4000 €
66 - Charges financières	€	Dont cotisations, dons manuels ou legs	€
67 - Charges exceptionnelles	€	76 – Produits financiers	€
68 - Dotation aux amortissements et provisions, engagements à réaliser sur ressources affectées	€	77 – Produits exceptionnels	€
		78 – Reprises sur amortissements provisions	€
69 - Impôts sur les bénéfices	€	79 – Transfert de charges	€
CHARGES INDIRECTES		**RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES**	
Charges fixes de fonctionnement	€	Syndicat	6600 €
Frais financier	€		€
Autres	€		€
TOTAL DES CHARGES	16500 €	**TOTAL DES PRODUITS**	16500 €
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES[14]			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	€	87 – Contributions volontaires en nature	€
Secours en nature	€	Bénévolat	€
Mise à disposition gratuite biens et prestations	€	Prestation en nature	€
Personnel bénévole	€	Dons en nature	€
TOTAL GENERAL DES CHARGES	16500	**TOTAL GENERAL DES PRODUITS**	16500

Fait à : Aix Le 5/02/21

Signature du Président Cachet de l'association

Syndicat AOP Huile d'Olive d'Aix-en-Provence, Maison des Agriculteurs, 22, Av. Henri Pontier - Bureau 2.10 - Bât. Alpilles, 13626 AIX EN PROVENCE Cedex 1, Tél./Fax : 04 42 96 37 08, Siret : 418 662 [illegible] 00014 - APE 9411Z

Syndicat AOP Huile d'Olive d'Aix-en-Provence, Maison des Agriculteurs, 22, Av. Henri Pontier - Bureau 2.10 - Bât. Alpilles, 13626 AIX EN PROVENCE Cedex 1, Tél./Fax : 04 42 96 37 08, Siret : 418 662 [illegible] 00014 - APE 9411Z

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210408-2021_CT2_150-DE
Date de télétransmission : 22/04/2021
Date de réception préfecture : 22/04/2021

[12] Ne pas indiquer les centimes d'euros. [13] L'attention [illegible] sur les financements demandés auprès d'autres [illegible] donnent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est [illegible] services et collectivités sollicitées. [14] Le plan comptable des associations, issu du règlement 2018-06 du 05 décembre2018, prévoit a minima une information (quantitative ou à défaut qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

FEDERATION FOYERS RURAUX

3-2 Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Exercice 20 21

CHARGES DIRECTES	MONTANT[12]		RESSOURCES DIRECTES	MONTANT[12]	
60 - Achats		€	**70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services**	7959	€
Achats stockés (matières premières, autres)		€	**73 – Dotation et produits de tarification**		€
Achats d'études et de prestations de services	9677	€	**74 – Subventions d'exploitation (13)**		€
Achats de matériel, équipements et travaux	4000	€	État: préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)		€
Achats non stockés (eau, énergie, fournitures)		€			€
Achats de marchandises		€			€
Autres achats		€			€
61 - Services extérieurs		€	Région(s)		€
Sous-traitance générale		€			€
Redevances de crédit-bail		€			€
Locations mobilières et immobilières	1577	€	Département(s)	8000	€
Charges locatives et de copropriété		€			€
Entretien et réparations		€			€
Primes d'assurances	858	€	**TOTAL Métropole Aix Marseille Provence + Territoire(s)**		€
Divers (études / recherches, documentation, colloques…)		€	Métropole Aix Marseille Provence (Échelon central)		€
62 - Autres services extérieurs		€	Territoire Marseille-Provence		€
Personnel extérieur		€	Territoire du Pays d'Aix	7000	€
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		€	Territoire du Pays Salonais		€
Publicité, information et publications		€	Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile		€
Transports de biens et transports collectifs du personnel		€	Territoire Istres-Ouest Provence		€
Déplacements, missions et réceptions		€	Territoire du Pays de Martigues		€
Frais postaux et de télécommunications		€	Communes		€
Autres (travaux exécutés à l'extérieur etc…)		€			€
63 - Impôts et taxes		€			€
Impôts et taxes sur rémunérations		€			€
Autres impôts et taxes	196	€	Organismes sociaux (détailler) :		€
64 - Charges de personnel		€	Fonds européens		€
Rémunérations du personnel	5000	€	L'agence de services et de paiement		€
Charges sociales	2500	€	Autres établissements publics		€
Autres charges de personnel		€	Aides privées		€
65 - Autres charges de gestion courante		€	**75 – Autres produits de gestion courante**		€
66 - Charges financières		€	Dont cotisations, dons manuels ou legs		€
67 - Charges exceptionnelles		€	**76 – Produits financiers**		€
			77 – Produits exceptionnels		€
68 - Dotation aux amortissements et provisions, engagements à réaliser sur ressources affectées		€	**78 – Reprises sur amortissements provisions**	4000	€
69 - Impôts sur les bénéfices		€	**79 – Transfert de charges**		€
CHARGES INDIRECTES			**RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES**		
Charges fixes de fonctionnement	3151	€			€
Frais financier		€			€
Autres		€			€
TOTAL DES CHARGES	26959	€	**TOTAL DES PRODUITS**	26959	€

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES[14]

86 - Emplois des contributions volontaires en nature		€	**87 – Contributions volontaires en nature**		€
Secours en nature		€	Bénévolat	2000	€
Mise à disposition gratuite biens et prestations		€	Prestation en nature		€
Personnel bénévole	2000	€	Dons en nature		€
TOTAL GENERAL DES CHARGES	28959		**TOTAL GENERAL DES PRODUITS**	28959	

Fait à : CHARLEVAL Le 28 01 21

Signature du Président

Cachet de l'association

Fédération Départementale
Foyers Ruraux Bouches-du-Rhône
Place de la République - BP : 20017
13350 CHARLEVAL
Mail : foyersruraux13@gmail.com
Tél : 09 905 000 43 - APE : 9499Z
Éducation Populaire 13-07-JEP-096

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210408-2021_CT2_150-DE
Date de télétransmission : 22/04/2021
Date de réception préfecture : 22/04/2021

VIGNERONS Ste Victoire
Action : Diverses manifestations de promotion.

3-2 Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Exercice 20 21

CHARGES DIRECTES	MONTANT [12]	
60 - Achats	453	€
Achats stockés (matières premières, autres)		€
Achats d'études et de prestations de services	413	€
Achats de matériel, équipements et travaux		€
Achats non stockés (eau, énergie, fournitures)		€
Achats de marchandises	40	€
Autres achats		€
61 - Services extérieurs		€
Sous-traitance générale		€
Redevances de crédit-bail		€
Locations mobilières et immobilières		€
Charges locatives et de copropriété		€
Entretien et réparations		€
Primes d'assurances		€
Divers (études / recherches, documentation, colloques…)		€
62 - Autres services extérieurs	2 602	€
Personnel extérieur		€
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		€
Publicité, information et publications		€
Transports de biens et transports collectifs du personnel	1 515	€
Déplacements, missions et réceptions	1 087	€
Frais postaux et de télécommunications		€
Autres (travaux exécutés à l'extérieur etc…)		€
63 - Impôts et taxes		€
Impôts et taxes sur rémunérations		€
Autres impôts et taxes		€
64 - Charges de personnel	8 385	€
Rémunérations du personnel	5 870	€
Charges sociales	2 515	€
Autres charges de personnel		€
65 - Autres charges de gestion courante		€
66 - Charges financières		€
67 - Charges exceptionnelles		€
68 - Dotation aux amortissements et provisions, engagements à réaliser sur ressources affectées		€
69 - Impôts sur les bénéfices		€
CHARGES INDIRECTES		
Charges fixes de fonctionnement	150	€
Frais financier		€
Autres		€
TOTAL DES CHARGES	11 590	€
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES [14]		
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		€
Secours en nature		€
Mise à disposition gratuite biens et prestations	1 175	€
Personnel bénévole	2 630	€
TOTAL GENERAL DES CHARGES	15 395	

RESSOURCES DIRECTES	MONTANT [12]	
70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services		€
73 - Dotation et produits de tarification		€
74 - Subventions d'exploitation (13)	9 752	€
État : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)		€
		€
		€
		€
		€
Région(s)		€
		€
		€
Département(s)		€
Bouches du Rhône	1 554	€
		€
TOTAL Métropole Aix Marseille Provence + Territoire(s)	7 698	€
Métropole Aix Marseille Provence (Échelon central)		€
Territoire Marseille-Provence		€
Territoire du Pays d'Aix	7 698	€
Territoire du Pays Salonais		€
Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile		€
Territoire Istres-Ouest Provence		€
Territoire du Pays de Martigues		€
Communes		€
		€
		€
Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône	500	€
Organismes sociaux (détailler) :		€
Fonds européens		€
L'agence de services et de paiement		€
Autres établissements publics		€
Aides privées		€
75 - Autres produits de gestion courante		€
Dont cotisations, dons manuels ou legs		€
76 - Produits financiers		€
77 - Produits exceptionnels		€
78 - Reprises sur amortissements provisions		€
79 - Transfert de charges		€
RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES		
Autofinancement	1 838	€
		€
		€
TOTAL DES PRODUITS	11 590	€
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES [14]		
87 - Contributions volontaires en nature		€
Bénévolat	2 630	€
Prestation en nature	1 175	€
Dons en nature		€
TOTAL GENERAL DES PRODUITS	15 395	

Fait à : Saint Antonin sur Bayon Le 26/10/2020

Cachet de l'association

Signature du Président

[12] Ne pas indiquer les centimes d'euros. [13] L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres [illegible] et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées. [14] Le plan [illegible] du 05 décembre2018, prévoit a minima une information (quantitative ou à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en [illegible] résultat

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210408-2021_CT2_150-DE
Date de télétransmission : 22/04/2021
Date de réception préfecture : 22/04/2021

VIGNERONS Ste Victoire

Action : Présentation du millésime

3-2 Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Exercice 20 21

CHARGES DIRECTES	MONTANT[12]	RESSOURCES DIRECTES	MONTANT[12]
60 - Achats	15 098 €	**70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services**	€
Achats stockés (matières premières, autres)	€	**73 – Dotation et produits de tarification**	€
Achats d'études et de prestations de services	15 400 €	**74 – Subventions d'exploitation (13)**	31 806 €
Achats de matériel, équipements et travaux	€	État: préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	€
Achats non stockés (eau, énergie, fournitures)	298 €		€
Achats de marchandises	€		€
Autres achats	€		€
61 - Services extérieurs	13 527 €	Région(s)	€
Sous traitance générale	€	Sud Région PACA	15 903 €
Redevances de crédit-bail	€		€
Locations mobilières et immobilières	13 527 €	Département(s)	€
Charges locatives et de copropriété	€		€
Entretien et réparations	€		€
Primes d'assurances	€	**TOTAL Métropole Aix Marseille Provence + Territoire(s)**	15 903 €
Divers (études / recherches, documentation, colloques...)	€	Métropole Aix Marseille Provence (Échelon central)	€
62 - Autres services extérieurs	1 495 €	Territoire Marseille-Provence	€
Personnel extérieur	€	Territoire du Pays d'Aix	15 903 €
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	€	Territoire du Pays Salonais	€
Publicité, information et publications	€	Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile	€
Transports de biens et transports collectifs du personnel	€	Territoire Istres-Ouest Provence	€
Déplacements, missions et réceptions	1 495 €	Territoire du Pays de Martigues	€
Frais postaux et de télécommunications	€	Communes	€
Autres (travaux exécutés à l'extérieur etc...)	€		€
63 - Impôts et taxes	€		€
Impôts et taxes sur rémunérations	€		€
Autres impôts et taxes	€	Organismes sociaux (détailler):	€
64 - Charges de personnel	14 129 €	Fonds européens	€
Rémunérations du personnel	9 890 €	L'agence de services et de paiement	€
Charges sociales	4 239 €	Autres établissements publics	€
Autres charges de personnel	€	Aides privées	€
65 - Autres charges de gestion courante	€	**75 - Autres produits de gestion courante**	€
66 - Charges financières	€	Dont cotisations, dons manuels ou legs	€
67 - Charges exceptionnelles	€	**76 - Produits financiers**	€
68 - Dotation aux amortissements et provisions, engagements à réaliser sur ressources affectées	€	**77 - Produits exceptionnels**	€
		78 - Reprises sur amortissements provisions	€
69 - Impôts sur les bénéfices	€	**79 - Transfert de charges**	€
CHARGES INDIRECTES		**RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES**	
Charges fixes de fonctionnement	150 €	Autofinancement	13 193 €
Frais financier	€		€
Autres	€		€
TOTAL DES CHARGES	44 999 €	**TOTAL DES PRODUITS**	44 999 €
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES[14]			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	€	**87 - Contributions volontaires en nature**	€
Secours en nature	€	Bénévolat	7 688 €
Mise à disposition gratuite biens et prestations	6 954 €	Prestation en nature	6 954 €
Personnel bénévole	7 688 €	Dons en nature	€
TOTAL GENERAL DES CHARGES	59 641	**TOTAL GENERAL DES PRODUITS**	59 641

Fait à : Saint Antonin sur Bayon Le 26/10/2020 Cachet de l'association

Signature du Président

[12] Ne pas indiquer les centimes d'euros. [13] L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres fin[...] et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées. [14] Le pl[...] décembre 2018, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en e[...] de résultat

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210408-2021_CT2_150-DE
Date de télétransmission : 22/04/2021
Date de réception préfecture : 22/04/2021

Vignerons de Ste Victoire.
Dclm : 19e rallye découverte

3-2 Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits

Exercice 20 21

CHARGES DIRECTES	MONTANT [12]	
60 - Achats	16 517	€
Achats stockés (matières premières, autres)	1 088	€
Achats d'études et de prestations de services	11 517	€
Achats de matériel, équipements et travaux	2 616	€
Achats non stockés (eau, énergie, fournitures)	1 296	€
Achats de marchandises		€
Autres achats		€
61 - Services extérieurs	609	€
Sous-traitance générale		€
Redevances de crédit-bail		€
Locations mobilières et immobilières	609	€
Charges locatives et de copropriété		€
Entretien et réparations		€
Primes d'assurances		€
Divers (études / recherches, documentation, colloques...)		€
62 - Autres services extérieurs	439	€
Personnel extérieur		€
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		€
Publicité, information et publications		€
Transports de biens et transports collectifs du personnel		€
Déplacements, missions et réceptions	103	€
Frais postaux et de télécommunications	336	€
Autres (travaux exécutés à l'extérieur etc...)		€
63 - Impôts et taxes		€
Impôts et taxes sur rémunérations		€
Autres impôts et taxes		€
64 - Charges de personnel	22 861	€
Rémunérations du personnel	16 003	€
Charges sociales	6 858	€
Autres charges de personnel		€
65 - Autres charges de gestion courante		€
66 - Charges financières		€
67 - Charges exceptionnelles		€
68 - Dotation aux amortissements et provisions, engagements à réaliser sur ressources affectées		€
69 - Impôts sur les bénéfices		€
CHARGES INDIRECTES		
Charges fixes de fonctionnement	150	€
Frais financier		€
Autres		€
TOTAL DES CHARGES	40 576	€

RESSOURCES DIRECTES	MONTANT [12]	
70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services		€
73 - Dotation et produits de tarification		€
74 - Subventions d'exploitation (13)	33 933	€
État : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)		€
		€
		€
		€
Région(s)		€
Sud Région PACA	11 311	€
		€
Département(s)		€
Bouches du Rhône	11 311	€
		€
TOTAL Métropole Aix Marseille Provence + Territoire(s)	11 311	€
Métropole Aix Marseille Provence (Échelon central)		€
Territoire Marseille Provence		€
Territoire du Pays d'Aix	11 311	€
Territoire du Pays Salonais		€
Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile		€
Territoire Istres Ouest Provence		€
Territoire du Pays de Martigues		€
Communes		€
		€
		€
		€
Organismes sociaux (détailler) :		€
Fonds européens		€
L'agence de services et de paiement		€
Autres établissements publics		€
Aides privées		€
75 - Autres produits de gestion courante		€
Dont cotisations, dons manuels ou legs		€
76 - Produits financiers		€
77 - Produits exceptionnels		€
78 - Reprises sur amortissements provisions		€
79 - Transfert de charges		€
RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES		
Autofinancement	6 643	€
		€
		€
TOTAL DES PRODUITS	40 576	€

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES [14]

86 - Emplois des contributions volontaires en nature		€
Secours en nature		€
Mise à disposition gratuite biens et prestations	13 680	€
Personnel bénévole	2 300	€
TOTAL GENERAL DES CHARGES	56 556	

87 - Contributions volontaires en nature		€
Bénévolat	2 300	€
Prestation en nature	13 680	€
Dons en nature		€
TOTAL GENERAL DES PRODUITS	56 556	

Fait à : Saint Aubin sur Bayon Le 26/10/2020

Cachet de l'association

Signature du Président

[12] Ne pas indiquer les centimes d'euros. [13] L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres [illegible] valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées. [14] Le plan [illegible] décembre 2018, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en [illegible]

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210408-2021_CT2_150-DE
Date de télétransmission : 22/04/2021
Date de réception préfecture : 22/04/2021

VIGNERONS Ste Victoire
Fonctionnement / outils de promotion et achats techniques

3-2 Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Exercice 20 20

CHARGES DIRECTES	MONTANT[12]
60 - Achats	1 656 €
Achats stockés (matières premières, autres)	€
Achats d'études et de prestations de services	1 656 €
Achats de matériel, équipements et travaux	€
Achats non stockés (eau, énergie, fournitures)	€
Achats de marchandises	€
Autres achats	€
61 - Services extérieurs	€
Sous-traitance générale	€
Redevances de crédit-bail	€
Locations mobilières et immobilières	€
Charges locatives et de copropriété	€
Entretien et réparations	€
Primes d'assurances	€
Divers (études / recherches, documentation, colloques…)	€
62 - Autres services extérieurs	1 789 €
Personnel extérieur	€
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	€
Publicité, information et publications	€
Transports de biens et transports collectifs du personnel	€
Déplacements, missions et réceptions	1 789 €
Frais postaux et de télécommunications	€
Autres (travaux exécutés à l'extérieur etc…)	€
63 - Impôts et taxes	€
Impôts et taxes sur rémunérations	€
Autres impôts et taxes	€
64 - Charges de personnel	32 046 €
Rémunérations du personnel	22 432 €
Charges sociales	9 614 €
Autres charges de personnel	€
65 - Autres charges de gestion courante	€
66 - Charges financières	€
67 - Charges exceptionnelles	€
68 - Dotation aux amortissements et provisions, engagements à réaliser sur ressources affectées	€
69 - Impôts sur les bénéfices	€
CHARGES INDIRECTES	
Charges fixes de fonctionnement	150 €
Frais financier	€
Autres	€
TOTAL DES CHARGES	35 641 €

RESSOURCES DIRECTES	MONTANT[12]
70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	€
73 – Dotation et produits de tarification	€
74- Subventions d'exploitation (13)	€
État: préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	€
	€
	€
	€
Région(s)	€
	€
	€
Département(s)	€
Bouches du Rhône	€
	€
TOTAL Métropole Aix Marseille Provence + Territoire(s)	€
Métropole AMP (Échelon central)	€
Territoire Marseille-Provence	€
Territoire du Pays d'Aix	19 602 €
Territoire du Pays Salonais	€
Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile	€
Territoire Istres-Ouest Provence	€
Territoire du Pays de Martigues	€
Communes	€
	€
	€
	€
Organismes sociaux (détailler) :	€
Fonds européens	€
L'agence de services et de paiement	€
Autres établissements publics	€
Aides privées	€
75 – Autres produits de gestion courante	€
Dont cotisations, dons manuels ou legs	€
76 – Produits financiers	€
77 – Produits exceptionnels	€
78 – Reprises sur amortissements provisions	€
79 – Transfert de charges	€
RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES	
Autofinancement	16 039 €
	€
	€
TOTAL DES PRODUITS	35 641 €

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES[14]

86 - Emplois des contributions volontaires en nature (3)	€
Secours en nature	€
Mise à disposition gratuite biens et prestations	€
Personnel bénévole	€
TOTAL GENERAL DES CHARGES	

87 – Contributions volontaires en nature	€
Bénévolat	€
Prestation en nature	€
Dons en nature	€
TOTAL GENERAL DES PRODUITS	

Fait à : PUYLOUBIER   Le 27/09/2019

Cachet de l'association

Signature du Président

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210408-2021_CT2_150-DE
Date de télétransmission : 22/04/2021
Date de réception préfecture : 22/04/2021

[12] Ne pas indiquer les centimes d'euros. [13] L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres fin[illegible] et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées. [14] Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

Urgences de Ste Victoire
achat : Journée technique

3-2 Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Exercice 20 21

CHARGES DIRECTES	MONTANT[12]		RESSOURCES DIRECTES	MONTANT[12]	
60 - Achats	1 500	€	70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services		€
Achats stockés (matières premières, autres)		€	73 – Dotation et produits de tarification		€
Achats d'études et de prestations de services	1 500	€	74- Subventions d'exploitation (13)		€
Achats de matériel, équipements et travaux		€	État: préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)		€
Achats non stockés (eau, énergie, fournitures)		€			€
Achats de marchandises		€			€
Autres achats		€			€
61 - Services extérieurs		€	Région(s)		€
Sous-traitance générale		€			€
Redevances de crédit-bail		€			€
Locations mobilières et immobilières		€	Département(s)		€
Charges locatives et de copropriété		€	Bouches du Rhône	1 519	€
Entretien et réparations		€			€
Primes d'assurances		€	**TOTAL Métropole Aix Marseille Provence + Territoire(s)**		€
Divers (études / recherches, documentation, colloques…)		€	Métropole AMP (Échelon central)		€
62 - Autres services extérieurs		€	Territoire Marseille-Provence		€
Personnel extérieur		€	Territoire du Pays d'Aix	1 519	€
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		€	Territoire du Pays Salonais		€
Publicité, Information et publications		€	Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile		€
Transports de biens et transports collectifs du personnel		€	Territoire Istres-Ouest Provence		€
Déplacements, missions et réceptions		€	Territoire du Pays de Martigues		€
Frais postaux et de télécommunications		€	Communes		€
Autres (travaux exécutés à l'extérieur etc…)		€			€
63 - Impôts et taxes		€			€
Impôts et taxes sur rémunérations		€			€
Autres impôts et taxes		€	Organismes sociaux (détailler) :		€
64 - Charges de personnel	3 477	€	Fonds européens		€
Rémunérations du personnel	2 434	€	L'agence de services et de paiement		€
Charges sociales	1 043	€	Autres établissements publics		€
Autres charges de personnel		€	Aides privées		€
65 - Autres charges de gestion courante		€	**75 – Autres produits de gestion courante**		€
66 - Charges financières		€	Dont cotisations, dons manuels ou legs		€
67 - Charges exceptionnelles		€	**76 – Produits financiers**		€
68 - Dotation aux amortissements et provisions, engagements à réaliser sur ressources affectées		€	**77 – Produits exceptionnels**		€
			78 – Reprises sur amortissements provisions		€
69 - Impôts sur les bénéfices		€	**79 – Transfert de charges**		€
CHARGES INDIRECTES			**RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES**		
Charges fixes de fonctionnement	150	€	Autofinancement	2 659	€
Frais financier		€			€
Autres		€			€
TOTAL DES CHARGES	5 127	€	**TOTAL DES PRODUITS**	5 697	€

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES[14]

86 - Emplois des contributions volontaires en nature (3)		€	**87 – Contributions volontaires en nature**		€
Secours en nature		€	Bénévolat		€
Mise à disposition gratuite biens et prestations	570	€	Prestation en nature		€
Personnel bénévole		€	Dons en nature		€
TOTAL GENERAL DES CHARGES	5 697		**TOTAL GENERAL DES PRODUITS**	5 697	

Fait à : PUYLOUBIER Le 27/09/2019

Signature du Président

Cachet de l'association

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210408-2021_CT2_150-DE
Date de télétransmission : 22/04/2021
Date de réception préfecture : 22/04/2021

[12] Ne pas indiquer les centimes d'euros. [13] L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs engagent sa responsabilité et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées. [14] Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

Service de remplacement

3-2 Budget prévisionnel de l'action CT2

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Exercice 20 21

CHARGES DIRECTES	MONTANT[12]
60 - Achats	€
Achats stockés (matières premières, autres)	€
Achats d'études et de prestations de services	€
Achats de matériel, équipements et travaux	€
Achats non stockés (eau, énergie, fournitures)	€
Achats de marchandises	€
Autres achats	€
61 - Services extérieurs	€
Sous-traitance générale	€
Redevances de crédit-bail	€
Locations mobilières et immobilières	€
Charges locatives et de copropriété	€
Entretien et réparations	€
Primes d'assurances	€
Divers (études / recherches, documentation, colloques…)	€
62 - Autres services extérieurs	€
Personnel extérieur	€
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	€
Publicité, information et publications	€
Transports de biens et transports collectifs du personnel	€
Déplacements, missions et réceptions	€
Frais postaux et de télécommunications	€
Autres (travaux exécutés à l'extérieur etc…)	€
63 - Impôts et taxes	1320 €
Impôts et taxes sur rémunérations	1320 €
Autres impôts et taxes	€
64 - Charges de personnel	105150 €
Rémunérations du personnel	85050 €
Charges sociales	20100 €
Autres charges de personnel	€
65 - Autres charges de gestion courante	€
66 - Charges financières	€
67 - Charges exceptionnelles	€
68 - Dotation aux amortissements et provisions, engagements à réaliser sur ressources affectées	€
69 - Impôts sur les bénéfices	€
CHARGES INDIRECTES	
Charges fixes de fonctionnement	21728 €
Frais financier	€
Autres	€
TOTAL DES CHARGES	128198 €

RESSOURCES DIRECTES	MONTANT[12]
70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	99928 €
73 – Dotation et produits de tarification	€
74 – Subventions d'exploitation (13)	28270 €
État: préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	€
casDAR	5571 €
Promotion collective	3750 €
	€
Région(s)	€
Région Sud	7500 €
	€
Département(s)	7143 €
	€
	€
TOTAL Métropole Aix Marseille Provence + Territoire(s)	€
Métropole Aix Marseille Provence (Échelon central)	€
Territoire Marseille-Provence	€
Territoire du Pays d'Aix	3000 €
Territoire du Pays Salonais	€
Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile	€
Territoire Istres-Ouest Provence	€
Territoire du Pays de Martigues	€
Communes	€
	€
	€
	€
Organismes sociaux (détailler) :	€
Fonds européens	€
L'agence de services et de paiement	€
Autres établissements publics	€
Aides privées	1306 €
75 – Autres produits de gestion courante	€
Dont cotisations, dons manuels ou legs	€
76 – Produits financiers	€
77 – Produits exceptionnels	€
78 – Reprises sur amortissements provisions	€
79 – Transfert de charges	€
RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES	
	€
	€
	€
TOTAL DES PRODUITS	128198 €

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES[14]

86 - Emplois des contributions volontaires en nature	€	**87 – Contributions volontaires en nature**	€
Secours en nature	€	Bénévolat	€
Mise à disposition gratuite biens et prestations	€	Prestation en nature	€
Personnel bénévole	€	Dons en nature	128198 €
TOTAL GENERAL DES CHARGES	128198	**TOTAL GENERAL DES PRODUITS**	

Fait à : Aix en Provence Le 31/08/2020

Cachet de l'association

Service de Remplacement des Bouches du Rhône
Maison des Agriculteurs
22, avenue Henri Pontier
13626 Aix en Provence Cedex 1
04.42.96.15.89
06.17.19.62.53
SIRET : 385 089 875 00012

Signature du Président

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210408-2021_CT2_150-DE
Date de télétransmission : 22/04/2021
Date de réception préfecture : 22/04/2021

[12] Ne pas indiquer les centimes d'euros. [13] L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres […] l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées. [14] Le plan comptable des associations, issu du règlement 2018-06 du 05 décembre2018, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

ADEAR CIRCUITS COURTS.

3-2 Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Exercice 20 21

CHARGES DIRECTES	MONTANT[12]	
60 - Achats	2 260	€
Achats stockés (matières premières, autres)		€
Achats d'études et de prestations de services		€
Achats de matériel, équipements et travaux		€
Achats non stockés (eau, énergie, fournitures)	2 260	€
Achats de marchandises		€
Autres achats		€
61 - Services extérieurs	1 620	€
Sous-traitance générale	160	€
Redevances de crédit-bail		€
Locations mobilières et immobilières	1 280	€
Charges locatives et de copropriété		€
Entretien et réparations		€
Primes d'assurances	180	€
Divers (études / recherches, documentation, colloques…)		€
62 - Autres services extérieurs	2 050	€
Personnel extérieur		€
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		€
Publicité, information et publications	700	€
Transports de biens et transports collectifs du personnel		€
Déplacements, missions et réceptions	1 200	€
Frais postaux et de télécommunications	150	€
Autres (travaux exécutés à l'extérieur etc…)		€
63 - Impôts et taxes	202	€
Impôts et taxes sur rémunérations	202	€
Autres impôts et taxes		€
64 - Charges de personnel	29 898	€
Rémunérations du personnel	18 689	€
Charges sociales	9 449	€
Autres charges de personnel	1 760	€
65 - Autres charges de gestion courante		€
66 - Charges financières		€
67 - Charges exceptionnelles		€
68 - Dotation aux amortissements et provisions, engagements à réaliser sur ressources affectées		€
69 - Impôts sur les bénéfices		€
CHARGES INDIRECTES		
Charges fixes de fonctionnement	4 170	€
Frais financier		€
Autres		€
TOTAL DES CHARGES	40 200	€

RESSOURCES DIRECTES	MONTANT[12]	
70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services		€
73 – Dotation et produits de tarification		€
74 – Subventions d'exploitation (13)	20 400	€
État: préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)		€
		€
		€
		€
Région(s)		€
		€
		€
Département(s)		€
subvention fonctionnement (service agriculture)	2 500	€
		€
TOTAL Métropole Aix Marseille Provence + Territoire(s)	17 000	€
Métropole Aix Marseille Provence (Échelon central)		€
Territoire Marseille-Provence	6 000	€
Territoire du Pays d'Aix	6 000	€
Territoire du Pays Salonais	3 000	€
Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile	2 000	€
Territoire Istres-Ouest Provence		€
Territoire du Pays de Martigues		€
Communes	900	€
		€
		€
		€
Organismes sociaux (détailler) :		€
Fonds européens		€
L'agence de services et de paiement		€
Autres établissements publics		€
Aides privées		€
75 – Autres produits de gestion courante	19 600	€
Dont cotisations, dons manuels ou legs	19 600	€
76 – Produits financiers		€
77 – Produits exceptionnels		€
78 – Reprises sur amortissements provisions		€
79 – Transfert de charges	200	€
RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES		
		€
		€
		€
TOTAL DES PRODUITS	40 200	€

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES[14]

86 - Emplois des contributions volontaires en nature		€
Secours en nature		€
Mise à disposition gratuite biens et prestations		€
Personnel bénévole		€
TOTAL GENERAL DES CHARGES		

87 – Contributions volontaires en nature		€
Bénévolat		€
Prestation en nature		€
Dons en nature		€
TOTAL GENERAL DES PRODUITS		

Fait à : Orgon Le 17/10/2020

Cachet de l'association

ADEAR 13
MAISON DES PAYSANS
2 Avenue du Colonel Reynaud
13660 ORGON
Tél. : 04 90 55 17 86

Signature du Président

[12] Ne pas indiquer les centimes d'euros. [13] L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres f[…] sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées. [14] Le plan co[…] de résultat. décembre2018, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en eng[…]

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210408-2021_CT2_150-DE
Date de télétransmission : 22/04/2021
Date de réception préfecture : 22/04/2021

ADEAR
Installation jeunes agriculteurs.

3-2 Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Exercice 20 21

CHARGES DIRECTES	MONTANT[12]		RESSOURCES DIRECTES	MONTANT[12]	
60 - Achats	340	€	**70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services**	15 320	€
Achats stockés (matières premières, autres)		€	**73 – Dotation et produits de tarification**		€
Achats d'études et de prestations de services		€	**74 – Subventions d'exploitation (13)**		€
Achats de matériel, équipements et travaux		€	État: préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)		€
Achats non stockés (eau, énergie, fournitures)	340	€	aide ontrat en alternance	5 300	€
Achats de marchandises		€			€
Autres achats		€			€
61 - Services extérieurs	3 240	€	Région(s)		€
Sous-traitance générale	320	€			€
Redevances de crédit-bail		€			€
Locations mobilières et immobilières	2 560	€	Département(s)		€
Charges locatives et de copropriété		€	département 13 agriculture	29 420	€
Entretien et réparations		€			€
Primes d'assurances	360	€	**TOTAL Métropole Aix Marseille Provence + Territoire(s)**	20 800	€
Divers (études / recherches, documentation, colloques…)		€	Métropole Aix Marseille Provence (Échelon central) :		€
62 - Autres services extérieurs	4 240	€	Territoire Marseille-Provence	4 000	€
Personnel extérieur		€	Territoire du Pays d'Aix	4 000	€
Rémunerations d'intermédiaires et honoraires	1 500	€	Territoire du Pays Salonais	4 000	€
Publicité, information et publications		€	Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile	4 000	€
Transports de biens et transports collectifs du personnel		€	Territoire Istres-Ouest Provence	2 300	€
Déplacements, missions et réceptions	2 400	€	Territoire du Pays de Martigues	2 500	€
Frais postaux et de télécommunications	340	€	Communes		€
Autres (travaux exécutés à l'extérieur etc…)		€			€
63 - Impôts et taxes	300	€			€
Impôts et taxes sur rémunérations	300	€			€
Autres impôts et taxes		€	Organismes sociaux (détailler) :		€
64 - Charges de personnel	58 020	€	Fonds européens		€
Rémunérations du personnel	37 377	€	L'agence de services et de paiement		€
Charges sociales	18 883	€	Autres établissements publics		€
Autres charges de personnel	1 760	€	Aides privées		€
65 - Autres charges de gestion courante		€	**75 – Autres produits de gestion courante**	2 000	€
66 - Charges financières		€	Dont cotisations, dons manuels ou legs	2 000	€
67 - Charges exceptionnelles		€	**76 – Produits financiers**		€
			77 – Produits exceptionnels		€
68 - Dotation aux amortissements et provisions, engagements à réaliser sur ressources affectées		€	**78 – Reprises sur amortissements provisions**		€
69 - Impôts sur les bénéfices		€	**79 – Transfert de charges**	400	€
CHARGES INDIRECTES			**RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES**		
Charges fixes de fonctionnement	7 200	€			€
Frais financier		€			€
Autres		€			€
TOTAL DES CHARGES	73 340	€	**TOTAL DES PRODUITS**	73 840	€

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES[14]

86 - Emplois des contributions volontaires en nature		€	**87 – Contributions volontaires en nature**		€
Secours en nature		€	Bénévolat		€
Mise à disposition gratuite biens et prestations		€	Prestation en nature		€
Personnel bénévole		€	Dons en nature		€
TOTAL GENERAL DES CHARGES			**TOTAL GENERAL DES PRODUITS**		

Fait à : Orgon Le 7/1020

Signature du Président

Le chef de l'association

ADEAR 13
MAISON DES PAYSANS
2 Avenue du Colonel Reynaud
13660 ORGON
Tél. : 04 90 55 17 86

[12] Ne pas indiquer les centimes d'euros. [13] L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées. [14] Le plan comptable des associations et des fondations, mis en vigueur au 1er janvier 2018 et du 05 décembre 2018, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagement hors bilan de la valeur de résultat

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210408-2021_CT2_150-DE
Date de télétransmission : 22/04/2021
Date de réception préfecture : 22/04/2021

JEUNES AGRICULTEURS.

3-2 Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Exercice 20 21

CHARGES DIRECTES	MONTANT[12]
60 - Achats	€
Achats stockés (matières premières, autres)	€
Achats d'études et de prestations de services	€
Achats de matériel, équipements et travaux	€
Achats non stockés (eau, énergie, fournitures)	€
Achats de marchandises	€
Autres achats	1 250 €
61 - Services extérieurs	€
Sous-traitance générale	€
Redevances de crédit-bail	€
Locations mobilières et immobilières	€
Charges locatives et de copropriété	€
Entretien et réparations	€
Primes d'assurances	€
Divers (études / recherches, documentation, colloques...)	€
62 - Autres services extérieurs	€
Personnel extérieur	€
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	€
Publicité, information et publications	€
Transports de biens et transports collectifs du personnel	€
Déplacements, missions et réceptions	3 300 €
Frais postaux et de télécommunications	450 €
Autres (travaux exécutés à l'extérieur etc...)	€
63 - Impôts et taxes	€
Impôts et taxes sur rémunérations	€
Autres impôts et taxes	€
64 - Charges de personnel	€
Rémunérations du personnel	28 800 €
Charges sociales	6 800 €
Autres charges de personnel	€
65 - Autres charges de gestion courante	€
66 - Charges financières	€
67 - Charges exceptionnelles	€
68 - Dotation aux amortissements et provisions, engagements à réaliser sur ressources affectées	€
69 - Impôts sur les bénéfices	€
CHARGES INDIRECTES	
Charges fixes de fonctionnement	5 650 €
Frais financier	€
Autres	€
TOTAL DES CHARGES	46 250 €

RESSOURCES DIRECTES	MONTANT[12]
70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	4 250 €
73 – Dotation et produits de tarification	€
74 – Subventions d'exploitation (13)	37 000 €
État: préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	€
	€
	€
	€
Région(s)	€
	€
	€
Département(s)	€
CD13	18 000 €
	€
TOTAL Métropole Aix Marseille Provence + Territoire(s)	12 000 €
Métropole Aix Marseille Provence (Échelon central)	€
Territoire Marseille-Provence	€
Territoire du Pays d'Aix	4 000 €
Territoire du Pays Salonais	4 000 €
Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile	1 000 €
Territoire Istres-Ouest Provence	2 000 €
Territoire du Pays de Martigues	1 000 €
Communes	€
Arles Camargues Crau Montagnette	3 000 €
Communautés de Communes Vallées Beaux Alpilles	2 000 €
Terre de Provence	2 000 €
Organismes sociaux (détailler) :	€
Fonds européens	€
L'agence de services et de paiement	€
Autres établissements publics	€
Aides privées	€
75 – Autres produits de gestion courante	€
Dont cotisations, dons manuels ou legs	1 500 €
76 – Produits financiers	€
77 – Produits exceptionnels	€
78 – Reprises sur amortissements provisions	€
79 – Transfert de charges	€
RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES	
Ressources propres affectées	3 500 €
	€
	€
TOTAL DES PRODUITS	46 250 €

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES[14]

86 - Emplois des contributions volontaires en nature	€	**87 – Contributions volontaires en nature**	€
Secours en nature	€	Bénévolat	€
Mise à disposition gratuite biens et prestations	€	Prestation en nature	€
Personnel bénévole	€	Dons en nature	€
TOTAL GENERAL DES CHARGES	46 250	**TOTAL GENERAL DES PRODUITS**	46 250

Fait à : Aix en Provence Le 22/10/2020

Signature du Président

Cachet de l'association

JEUNES AGRICULTEURS des BDR
Maison des Agriculteurs - 22 av. H. Pontier
13626 AIX EN PROVENCE Cedex 1
Tél. : 04 42 23 31 19 - Fax : 04 42 21 94 47

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210408-2021_CT2_150-DE
Date de télétransmission : 22/04/2021
Date de réception préfecture : 22/04/2021

[12] Ne pas indiquer les centimes d'euros. [13] L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès ... de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées. [14] Le plan comptable des associations, issu du règlement 2018-06 du 05 décembre2018, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

Amis du festival de la gastronomie provençale

1-4 Budget prévisionnel global de l'association

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Exercice 20 21 ou date de début [ ] date de fin [ ]

CHARGES	MONTANT[7]	PRODUITS	MONTANT[7]
60 - Achats	87 000 €	70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	176 000 €
Achats stockés (matières premières, autres)	€	73 – Dotation et produits de tarification	0 €
Achats d'études et de prestations de services	€	74 – Subventions d'exploitation (8)	0 €
Achats de matériel, équipements et travaux	€	État: préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	€
Achats non stockés (eau, énergie, fournitures)	€		€
Achats de marchandises	81 000 €		€
Autres achats	6 000 €		€
61 - Services extérieurs	207 000 €	Région(s) (à préciser)	€
Sous-traitance générale	107 000 €		€
Redevances de crédit-bail	€		€
Locations mobilières et immobilières	€	Département(s) (à préciser)	€
Charges locatives et de copropriété	€		€
Entretien et réparations	€		€
Primes d'assurances	€	TOTAL Métropole Aix Marseille Provence + Territoires	87 000 €
Divers (études / recherches, documentation, colloques...)	€	- Métropole Aix Marseille Provence (Échelon central)	€
62 - Autres services extérieurs	66 000 €	- Territoire Marseille-Provence	€
Personnel extérieur	€	- Territoire du Pays d'Aix	27 000 €
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	6 000 €	- Territoire du Pays Salonais	€
Publicité, information et publications	60 000 €	- Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile	€
Transports de biens et transports collectifs du personnel	€	- Territoire Istres-Ouest Provence	€
Déplacements, missions et réceptions	€	- Territoire du Pays de Martigues	€
Frais postaux et de télécommunications	€	Communes (à préciser) Chateauneuf-le-Rouge	30 000 €
Autres (travaux exécutés à l'extérieur etc...)	€		€
63 - Impôts et taxes	0 €		€
Impôts et taxes sur rémunérations	€	Organismes sociaux (détailler) :	€
Autres impôts et taxes	€	Fonds européens	€
64 - Charges de personnel	0 €	L'agence de services et de paiement	€
Rémunérations du personnel	€	Autres établissements publics	11 000 €
Charges sociales	€	Aides privées	€
Autres charges de personnel	€	75 – Autres produits de gestion courante	0 €
65 - Autres charges de gestion courante	0 €	Dont cotisations, dons manuels ou legs	15 000 €
66 - Charges financières	0 €	76 – Produits financiers	0 €
67 - Charges exceptionnelles	0 €	77 – Produits exceptionnels	0 €
68 - Dotation aux amortissements et provisions, engagements à réaliser sur ressources affectées	0 €	78 – Reprises sur amortissements provisions	0 €
69 - Impôts sur les bénéfices	0 €	79 – Transfert de charges	0 €
TOTAL DES CHARGES	260 000 €	TOTAL DES PRODUITS	260 000 €

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES[9]

86 - Emplois des contributions volontaires en nature	€	87 – Contributions volontaires en nature	€
Secours en nature	€	Bénévolat	€
Mise à disposition gratuite biens et prestations	€	Prestation en nature	€
Personnel bénévole	€	Dons en nature	€
TOTAL GENERAL DES CHARGES	€	TOTAL GENERAL DES PRODUITS	€

Important : Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués. Ne pas indiquer les centimes d'euros.

Fait à : Chateauneuf-le-Rouge Le 07/07/2020

Signature du Président

Cachet de l'association

Les Amis du Festival de la Gastronomie Provençale
AFGP
Association 1901

[7] Ne pas indiquer les centimes d'euros [9] L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées. [9] Le plan comptable des associations, issu du règlement n° 2018-06 du 05 décembre 2018, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210408-2021_CT2_150-DE
Date de télétransmission : 22/04/2021
Date de réception préfecture : 22/04/2021

GDA Sud Luberon

1-4 Budget prévisionnel global de l'association

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Exercice 20 21 **ou date de début** **date de fin**

CHARGES	MONTANT[7]	
60 - Achats	0	€
Achats stockés (matières premières, autres)		€
Achats d'études et de prestations de services		€
Achats de matériel, équipements et travaux		€
Achats non stockés (eau, énergie, fournitures)		€
Achats de marchandises	190	€
Autres achats		€
61 - Services extérieurs	0	€
Sous-traitance générale		€
Redevances de crédit-bail		€
Locations mobilières et immobilières		€
Charges locatives et de copropriété		€
Entretien et réparations		€
Primes d'assurances	480	€
Divers (études / recherches, documentation, colloques...)	5100	€
62 - Autres services extérieurs	0	€
Personnel extérieur		€
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		€
Publicité, information et publications		€
Transports de biens et transports collectifs du personnel		€
Déplacements, missions et réceptions	1500	€
Frais postaux et de télécommunications	1200	€
Autres (travaux exécutés à l'extérieur etc...)	170	€
63 - Impôts et taxes	0	€
Impôts et taxes sur rémunérations		€
Autres impôts et taxes		€
64 - Charges de personnel	124600	€
Rémunérations du personnel		€
Charges sociales		€
Autres charges de personnel		€
65 - Autres charges de gestion courante	16345	€
66 - Charges financières	0	€
67 - Charges exceptionnelles	0	€
68 - Dotation aux amortissements et provisions, engagements à réaliser sur ressources affectées	0	€
69 - Impôts sur les bénéfices	0	€
TOTAL DES CHARGES	149585	€

PRODUITS	MONTANT[7]	
70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	1500	€
73 - Dotation et produits de tarification	0	€
74 - Subventions d'exploitation (8)	0	€
État: préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)		€
		€
		€
		€
Région(s) (à *préciser*)		€
84	5300	€
		€
Département(s) (à *préciser*)		€
		€
		€
TOTAL Métropole Aix Marseille Provence + Territoires	0	€
- Métropole Aix Marseille Provence (Échelon central)		€
- Territoire Marseille-Provence		€
- Territoire du Pays d'Aix	2000	€
- Territoire du Pays Salonais		€
- Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile		€
- Territoire Istres-Ouest Provence		€
- Territoire du Pays de Martigues		€
Communes (à *préciser*)		€
Sud-Luberon	1450	€
		€
		€
Organismes sociaux (détailler) :		€
Fonds européens		€
L'agence de services et de paiement		€
Autres établissements publics		€
Aides privées		€
75 - Autres produits de gestion courante	124600	€
Dont cotisations, dons manuels ou legs	1035	€
76 - Produits financiers	200	€
77 - Produits exceptionnels		€
78 - Reprises sur amortissements provisions	0	€
79 - Transfert de charges	0	€
TOTAL DES PRODUITS	149585	€

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES[9]

86 - Emplois des contributions volontaires en nature		€	**87 - Contributions volontaires en nature**		€
Secours en nature		€	Bénévolat		€
Mise à disposition gratuite biens et prestations		€	Prestation en nature		€
Personnel bénévole		€	Dons en nature		€
TOTAL GENERAL DES CHARGES	149585	€	**TOTAL GENERAL DES PRODUITS**	149585	€

Important :** Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués. **Ne pas indiquer les centimes d'euros.

Fait à : La Tour d'Aigues **Le** 5/11/2020

Signature du Président

Chambre d'Agriculture de Vaucluse
Antenne décentralisée
GDA SUD LUBERON
335, rue du Dr Medvewosky
84240 LA TOUR D'AIGUES
Tél : 04.90.09.84.44

[7] *Ne pas indiquer les centimes d'euros.* [8] *L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements deman[...] autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités [...] des institutions, issu du règlement n° 2018-06 du 05 décembre 2018, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.*

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210408-2021_CT2_150-DE
Date de télétransmission : 22/04/2021
Date de réception préfecture : 22/04/2021

2021_CT2_150

OBJET : Développement économique et emploi - Agriculture - Attribution de subventions aux associations à caractère agricole - Approbation de conventions

---

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	55
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	55
Majorité absolue	28
Pour	55
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :
Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :
Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 19 AVR. 2021

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210408-2021_CT2_150-DE
Date de télétransmission : 22/04/2021
Date de réception préfecture : 22/04/2021